

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Revue économique franco-suisse |
| Herausgeber: | Chambre de commerce suisse en France |
| Band: | 29 (1949) |
| Heft: | 7 |
| Rubrik: | Rapport du Conseil d'administration à la 31 assemblée générale |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

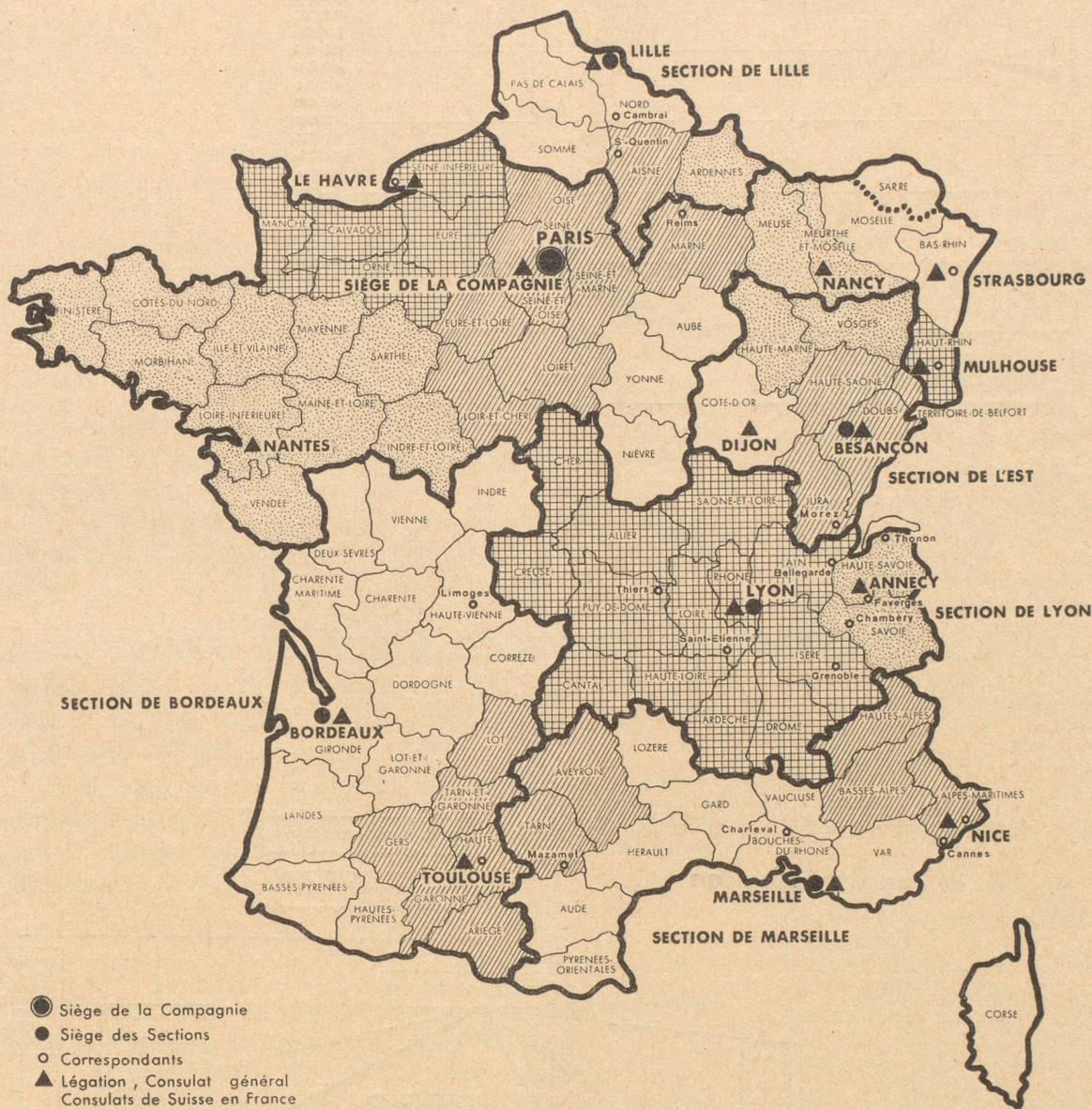
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

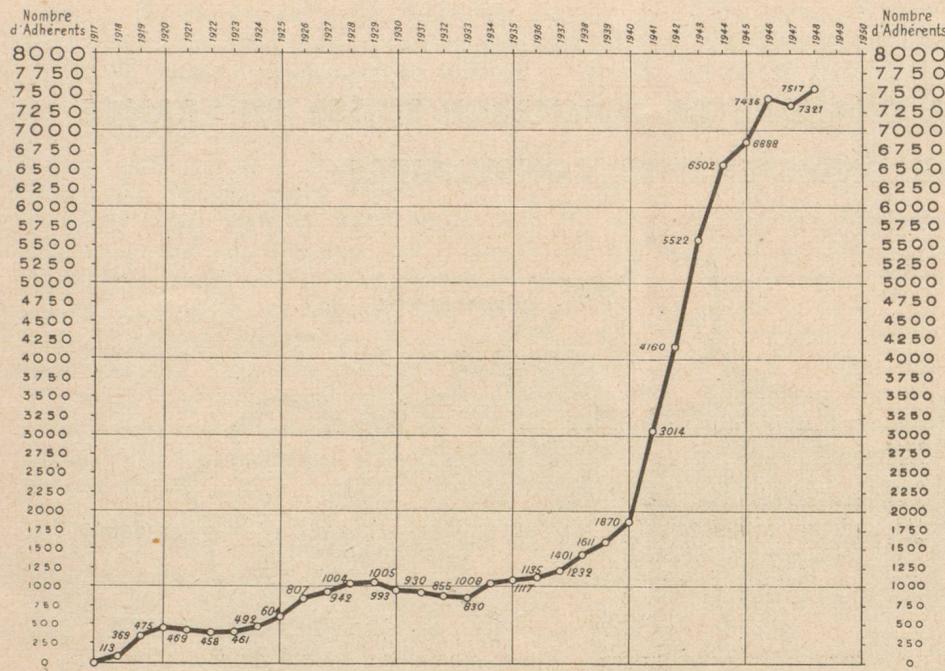
SECTIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

ARRONDISSEMENTS CONSULAIRES



Les sections de notre compagnie sont délimitées par un trait gras.

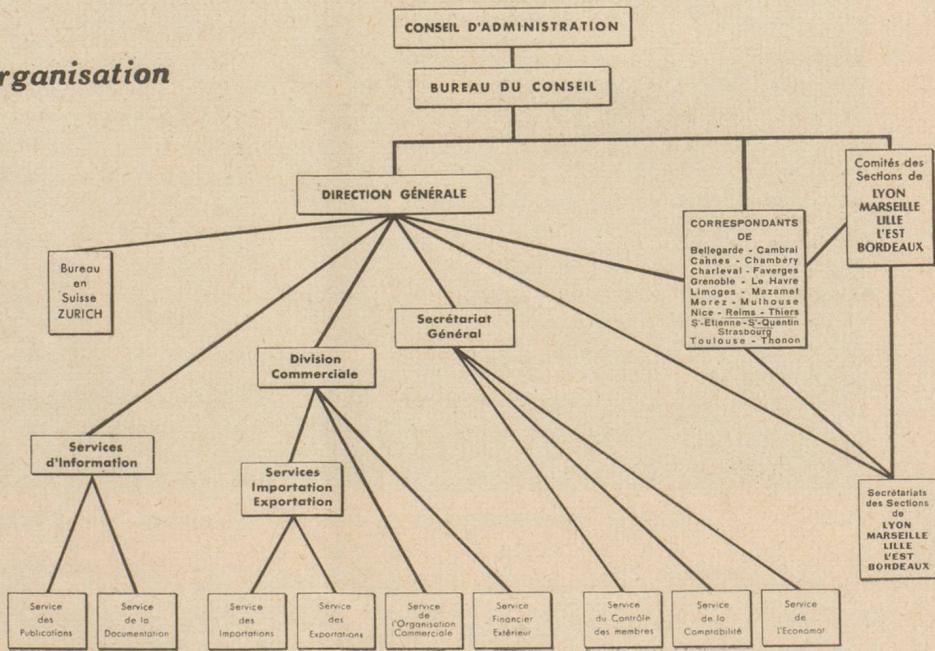
Les arrondissements consulaires sont représentés par des surfaces blanches
ou ombrées.



Les effectifs

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE...

...et son organisation



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA 31^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'année 1948 marque une transition capitale, sur le plan interne comme sur le plan international, entre l'instabilité qui a succédé à la guerre et l'équilibre vers lequel nous nous dirigeons, entre la pénurie et l'abondance. L'économie européenne revient à une situation normale, ce qui ne signifie pas nécessairement un retour à des conditions antérieures, mais à un ordre inspiré des modifications profondes apportées par la guerre.

En Suisse, l'excès de prospérité dont maints oracles attendaient les plus funestes conséquences a fait place à une situation satisfaisante dans l'ensemble, avec une dépression plus marquée dans l'un ou l'autre secteur. Le coefficient d'activité industrielle a baissé de 140 à 124 du début à la fin de l'année.

En France, la situation s'est fort heureusement améliorée et assainie durant ces douze mois, puisque l'indice de la production industrielle est passée en moyenne de 99 à 111 et que, grâce à une récolte abondante, le rationnement des denrées alimentaires a pu être abandonné pour un grand nombre de produits. L'aide du plan Marshall, devenue effective au cours de cette année, n'est pas étrangère à cette évolution qu'elle a grandement facilitée et accélérée.

Les relations économiques franco-suisses

Les relations économiques franco-suisses n'ont pas été influencées favorablement par cette évolution des conditions internes des deux pays et par la révolution que constitue, en matière de politique économique mondiale, l'application des programmes d'aide américaine à l'Europe. Le chef de nos services d'information a tracé dans le détail, dans le numéro d'avril de la « Revue économique franco-suisse », ce que furent les échanges franco-suisses en 1948. Nous nous contenterons d'en rappeler les points les plus saillants.

L'année 1948 compte incontestablement, pour les exportateurs suisses et pour leurs clients français, comme la période la plus dure qu'ils connurent depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Depuis le 23 février, l'Office des changes ne leur a délivré que pour 65 millions environ de licences d'importation, ce qui représente le 1/5 du volume annuel normal d'exportations suisses en France.

Dès la signature de l'accord commercial du 29 juillet 1947, la balance des comptes franco-suisses faisait apparaître un déséquilibre constant au détriment de la

France. Les produits français, de plus en plus onéreux, voyaient progressivement se fermer le marché suisse qui commençait, au surplus, à se saturer dans maints secteurs ; les troubles sociaux mettaient, à leur tour, un obstacle à la réalisation des exportations françaises ; l'attente d'une dévaluation du franc français incitait les exportateurs français à surseoir à leurs ventes, les importateurs de produits suisses à hâter leurs achats et à se couvrir à terme dans toute la mesure du possible.

L'avance de change de 300 millions de francs suisses, qui n'était utilisée au mois d'août 1947 qu'à concurrence de 242 millions, était épuisée dès le début de l'année 1948, et des crédits à court terme devaient être consentis le 20 mars par la Suisse pour faire face à un dépassement de l'ordre de 40 millions de francs suisses.

Faute de devises, le Gouvernement français interrompit la délivrance de licences d'importation du 23 février au 31 mars. Il la reprit le 1^{er} avril, mais sur une base modeste, en fonction des montants limités de francs suisses dont il disposait et qu'il répartissait chaque semaine, d'un commun accord avec les autorités suisses.

Le statut contractuel des échanges

Cet exercice fut ponctué, en raison même des difficultés des échanges, de nombreuses négociations destinées à rétablir l'équilibre rompu.

Du 20 février au 20 mars, la délégation permanente franco-suisse s'efforça de remédier au dépassement de l'avance de change et prit les mesures qu'imposait la cotation du franc suisse au marché « libre » de Paris. Dès le 1^{er} avril, les importations et les exportations de marchandises se firent à un cours moyen entre le cours officiel du fonds de stabilisation des changes et le cours « libre ».

L'arrangement du 20 mars étant impuissant à réaliser l'auto-financement des échanges, la commission mixte franco-suisse se réunit du 30 juin au 2 juillet et prit certaines dispositions techniques destinées à rétablir l'équilibre rompu.

Enfin, la délégation permanente franco-suisse négocia du 10 au 20 novembre le renouvellement de l'accord financier du 16 novembre 1945 et de l'accord commercial du 29 juillet 1947, sans parvenir à ses fins ; la situation financière était encore trop confuse et imposa une prolongation de trois mois des deux accords.

La Chambre de commerce suisse en France joua, à l'occasion de chacune de ces négociations, son rôle d'agent de liaison, informant les autorités suisses des besoins et des aspirations des milieux privés, renseignant ses membres, en particulier par le canal de la « Revue économique franco-suisse », au sujet des résultats acquis. La complexité même des problèmes traités et les difficultés rencontrées par les négociateurs ont rendu cette tâche d'information, dans un sens comme dans l'autre, particulièrement délicate et astreignante.

L'application des accords

Une fois les pourparlers terminés, il appartient à un organisme tel que le nôtre d'aider à l'application des accords conclus. La tâche est aisée en période d'abondance, lorsque les contingents sont assez larges pour contenir chacun et que les organismes de répartition font rapidement droit aux demandes qui leur sont faites. En revanche, lorsque la moitié des licences sont refusées ou conservées en attente par suite de la pénurie de francs suisses, comme ce fut le cas depuis le 23 février 1948, il est particulièrement malaisé d'observer des principes d'équité dans la délivrance des licences d'importation, de faire droit aux demandes les plus justifiées et les plus urgentes. Nous nous sommes appliqués, par des contacts fréquents avec les autorités suisses et françaises, à les aider dans cette redoutable tâche. Chaque semaine, nous élaborions une liste des produits dont l'importation en France était demandée avec le plus d'insistance tout en étant conformes aux intérêts du commerce franco-suisse ; chaque jour, nos services veillaient à l'application correcte des engagements pris.

L'accord franco-suisse ne donnant lieu qu'à un volume réduit d'échanges, il convenait de se pencher avec une attention redoublée sur les autres possibilités de financement des importations suisses en France.

L'avis n° 299 de l'Office des changes, relatif aux importations sans paiement, a fait l'objet de deux circulaires publiées dans notre Revue, et a permis à de nombreux membres de notre compagnie de s'approvisionner en Suisse à l'aide d'avoirs qu'ils y détenaient. Nous avons été amenés à les aider à diverses reprises dans la conduite de ces opérations.

L'institution des comptes Exportation-Frais accessoires (E. F. AC.), par l'avis n° 318 de l'Office des changes, a ouvert aux exportateurs français des possibilités d'importation infiniment plus importantes encore : depuis le 21 avril 1948, le 10 p. 100 du produit des exportations est exonéré de l'obligation de conversion en francs français et peut servir à l'importation de certains biens. Malheureusement, ces facilités n'ont pu s'appliquer à notre pays avant le mois de décembre, faute de dispositions parallèles du point de vue suisse. Nous nous sommes appliqués, en corrélation avec la Légation de Suisse en France, à mettre la procédure au point avec l'Office des changes et nous croyons pouvoir dire que c'est en grande partie grâce à nos efforts que ces mesures sont entrées en application pratique pour le plus grand profit des industriels. Nous n'avons pas manqué d'attirer l'attention de nos membres sur l'importance de cette disposition et, à la fin de l'année, nous avons pu aider nombre d'entre eux à réaliser des affaires d'importation à l'aide de leurs comptes E. F. AC.

D'autre part, nous avons suivi de très près l'élaboration et l'application du programme d'aide américaine à l'Europe qui prévoit certaines possibilités d'achats en dehors de la zone dollar U. S. A. De telles affaires n'ont pu être traitées jusqu'ici avec la France et cette question continuera à solliciter notre attention.

Résultats obtenus

L'activité de notre Chambre de commerce ne consiste pas seulement à coopérer à l'élaboration et à l'application des accords, mais à aider pratiquement ses membres, dans une foule de circonstances, par des services directs qui la font particulièrement apprécier.

L'effectif de nos services s'est trouvé ramené, à la suite d'une organisation plus rationnelle du travail, à 43 employés — 27 à Paris, 3 à Lyon, 3 à Marseille, 2 à Bordeaux, 2 à Lille, 3 à Besançon et 3 à Zurich — qui ont répondu à près de 40.000 demandes écrites et 10.000 verbales. L'échange continu de correspondance et de conversations qui s'établit ainsi avec nos membres est pour nous riche d'enseignements et d'expérience. Il atteste aussi de façon irréfutable l'utilité de notre action, puisque nos avis sont appréciés dans des milieux de plus en plus larges, en France comme en Suisse.

Cette constatation, on peut la faire aussi en consultant la liste des adhésions reçues pendant l'exercice écoulé, au nombre de 810. Notre effectif se trouve ainsi porté au 31 décembre 1948 à 7.517 membres, compte tenu de 614 décès, démissions et radiations enregistrés au cours de l'année.

Comme nos membres le savent pour avoir souvent eu l'occasion d'apprécier son efficacité, un service s'occupe spécialement, à notre direction générale, d'introduire les demandes d'autorisation d'importation et d'exportation auprès de l'Office des changes, de les suivre et de les appuyer à tous les stades de leur instruction dans les services administratifs français. Au cours de l'année, nous avons ainsi présenté de très nombreux dossiers représentant une valeur de plus de 200 millions de fr. fr. A l'exportation nous avons obtenu la délivrance de 95 % des dossiers présentés, à l'importation de 80 %, soit un pourcentage moyen pondéré de 85 %.

Nos services « importation » et « exportation » ont effectué de nombreuses mises en relation entre fournisseurs suisses et clients français et entre fournisseurs français et clients suisses. Comme jusqu'ici, les demandes de produits suisses, portant essentiellement sur des machines, des instruments et des appareils, des produits textiles, alimentaires, chimiques et de l'horlogerie, ont largement excédé les offres (578 demandes pour 133 offres) tandis que les offres de produits français (produits agricoles, machines, textiles, bois, vins et liqueurs, produits chimiques et pharmaceutiques, cuirs, autos, cycles, motos, etc.), au nombre de 1.176, dépassaient très nettement les demandes (215). Les prix, généralement supérieurs, à qualités égales, à ceux de la concurrence, constituent l'obstacle essentiel à la vente en Suisse des produits français, tandis que les demandes de produits suisses se heurtent aux difficultés d'obtention des licences. Mais le simple fait que ces offres et ces demandes peuvent se rencontrer agit déjà comme un stimulant, puisqu'il met en jeu la loi salutaire de l'offre et de la demande. De nombreuses affaires ont pu être ainsi nouées par notre intermédiaire.

Le service de l'organisation commerciale s'efforce de trouver des représentants en France ou en Suisse pour les maisons qui en sont dépourvues, d'indiquer des commettants aux personnes qui cherchent une maison à représenter. Ici, les demandes de Français qui désirent se voir confier la représentation d'une maison suisse sont plus nombreuses que les offres (120 contre 46), tandis que les offres de fabricants français cherchant un représentant en Suisse excèdent les demandes (127 contre 19). Malgré cela, nous avons pu procéder au cours de l'année à 384 mises en relation. Dans 45 cas, on nous a signalé qu'un accord avait pu être conclu. Actuellement, 1628 dossiers d'offres et de demandes sont en instance dans nos services et sont travaillés de façon continue.

Enfin, notre service financier extérieur s'est chargé, en dehors d'un grand nombre de cas de transferts financiers ou de paiements courants à la suite d'interventions auprès de l'Office des changes, de recouvrer des créances, en France ou en Suisse, au profit de membres résidant de l'autre côté de la frontière. 55 dossiers ont ainsi pu être liquidés dans le courant de l'année, pour près de 3 millions de francs.

Il reste à signaler l'activité déployée par notre compagnie dans le domaine de l'information générale et de la propagande.

Grâce à l'appui financier de l'Office suisse d'expansion commerciale, de l'Office central suisse du tourisme, de la Swissair, de la Foire de Bâle, du Comptoir suisse et des associations professionnelles suisses de l'industrie textile, il nous a été possible d'organiser un pavillon suisse aux Foires de Paris, de Lyon et de Marseille. De son côté, notre section de l'Est a participé, avec l'aide de l'Office central suisse du tourisme, à la Foire de Besançon.

Comme chaque année, la publicité en France pour la Foire de Bâle nous a été confiée et a remporté un grand succès puisque plus de 4.000 visiteurs français se sont annoncés à l'entrée de la Foire.

Au début de l'été s'est créé un comité permanent franco-suisse du port de Marseille destiné à intensifier le trafic de transit par ce port à destination de la Suisse. Les instigateurs de cette idée, que l'on ne saurait trop appuyer, ont demandé à notre compagnie de participer aux travaux du comité. Nous y avons délégué, en qualité de membre, M. Louis Bovet, président de la section de Marseille, et en qualité d'expert M. Paul Scheidegger, ancien commissaire fédéral de l'Office de guerre pour les transports à Marseille, membre du comité de notre section de Marseille. Lors de la séance constitutive du Comité permanent franco-suisse du port de Marseille, M. Bovet a émis le vœu que l'action en soit étendue à tous les ports français méditerranéens qui entretiennent un trafic intense avec la Suisse.

Quant à nos services d'information, ils ont rempli leur tâche de documentation générale :

- en dépouillant et classant chaque jour quelque 50 journaux et revues,
- en étudiant, classant et commentant 364 ouvrages et de nombreuses brochures et rapports,
- en répondant à 3.000 demandes de renseignements écrites et 700 verbales,
- en publiant un bulletin statistique sur les échanges franco-suisses dont certaines livraisons ont été adressées à la presse qui en a fait un large usage,
- en éditant la « Revue économique franco-suisse » qui, à côté des renseignements pratiques donnés sous la forme de circulaires et de chiffres, faits et nouvelles,

contient des articles d'intérêt général qui en rehaussent le niveau et la portée.

Grâce au précieux concours de MM. Charles Aubert, directeur de la Chambre de commerce de Genève et G. A. Chevallaz, professeur à Lausanne, nos lecteurs ont été conviés, cette année, à un périple touristique, historique, économique et culturel à travers les cantons suisses. De plus, certaines branches d'activité ont été étudiées dans des numéros spéciaux où l'on s'est attaché à faire ressortir leurs principales caractéristiques, en France et en Suisse. Ainsi a-t-on pu donner un aperçu de la banque, du cinéma, des foires, de l'art de la présentation, de l'éclairage.

Administration de la compagnie

Nous avons eu le profond regret de perdre, au cours de cet exercice, des amis très attachés à notre compagnie, auxquels nous désirons rendre un hommage ému :

M. Benjamin Rossier, membre fondateur de la Chambre de commerce suisse en France, fondateur et président d'honneur du Crédit commercial de France à Paris.

M. Henri Muret, l'un des pionniers de l'expansion commerciale suisse, ancien président de l'Office suisse d'expansion commerciale et à ce titre administrateur de notre compagnie.

M. Maurice du Pasquier, membre de la Chambre de commerce suisse en France depuis 1920, qui assumait depuis douze ans la charge de correspondant de notre compagnie au Havre.

M. Edouard Gutjahr, directeur général de la Société fiduciaire française, commissaire aux comptes de notre compagnie.

M. Jean Christian Manghardt, membre fidèle et dévoué du comité de notre section de Lyon depuis de longues années.

Nous prions leurs familles de trouver ici l'expression de notre profonde sympathie.

Procédant par voie de cooptation, votre Conseil a fait appel, pour remplir le poste d'administrateur, à M. Louis Bovet, ancien président de la section de Marseille, en remplacement de M. Eugène Sigg, qui occupe aujourd'hui ce poste et devient, de ce fait membre de droit du Conseil d'administration ; à M. André Firmenich directeur de Firmenich et C°, fabrique de parfums synthétiques à Genève, en remplacement de son père, M. Frédéric Firmenich, démissionnaire ; à M. Victor Gautier, associé chez MM. Pictet et Cie, banquiers à Genève, pour occuper le poste laissé vacant par M. Jacques Muller ; à M. Edgar Primault, président de l'Office suisse d'expansion commerciale, en remplacement de M. Henri Muret ; enfin à M. Franz Seiler, président central de la Société suisse des hôteliers, à Bâle, qui succède à M. Pfyffer d'Altishofen, démissionnaire.

Nous sommes reconnaissants à ces cinq personnalités de l'appui qu'elles veulent bien nous prêter et sommes convaincus que l'apport de leur expérience dans des branches essentielles de notre économie accroîtra notre prestige et facilitera notre tâche. Vous aurez à confirmer tout à l'heure ces cinq cooptations.

Pour remplacer M. Edouard Gutjahr en qualité de commissaire aux comptes, nous avons fait appel à M. Pierre Crosetti, directeur de la Société fiduciaire

continentale, sur le mandat duquel vous aurez à vous prononcer également.

Au surplus, nous nous sommes assuré la collaboration, en qualité de correspondant à Strasbourg, de **M. Jean Waser**, ingénieur-constructeur, agent de la Fabrique d'ascenseurs et moteurs électriques Schindler. M. Waser, dont l'activité s'étend aux départements du Bas-Rhin et de la Moselle, est le 20^e correspondant de notre compagnie dans les départements français.

Lors de la récente assemblée générale de notre section de Marseille, **M. Louis Bovet** a fait part de son désir de quitter la présidence de cette section et c'est avec un vif regret, que nous ressentons tous, que cette section a accepté sa démission. Membre fondateur de la section de Marseille, M. Bovet a occupé pendant dix ans le poste de secrétaire du comité, deux ans celui de vice-président et seize ans celui de président. Pendant ces seize années, il s'est tenu 800 séances de comité ; 798 ont été présidées par M. Bovet. C'est en grande partie grâce à lui que l'effectif de la section de Marseille est passé, de 1933 à 1948, de 76 à 761 membres. Afin de lui marquer sa reconnaissance, la section de Marseille lui a conféré le titre de président d'honneur et nous vous demanderons de lui témoigner notre gratitude à tous pour les services éminents qu'il a rendus à la Chambre de commerce suisse en France en le nommant membre d'honneur de la compagnie.

M. Bovet a été remplacé à la présidence de la section de Marseille par son vice-président, **M. Eugène Sigg**, administrateur-délégué des Ets. Sigg et Cie S. A., huiles d'olives.

Quant à **M. Ivan Effront**, dont vous avez appris l'année passée qu'il quittait la présidence de la section de Lille, il a été élevé au titre de président d'honneur, lors de la dernière assemblée générale de cette section, en signe de reconnaissance pour le très grand dévouement avec lequel il a accompli ses fonctions et pour les services qu'il a rendus à notre compagnie.

Ce rapport d'activité serait incomplet s'il n'exprimait pas les sentiments de gratitude que nous éprouvons pour tous ceux qui nous ont aidés, durant cet exercice, dans l'accomplissement de notre tâche.

Nos remerciements vont en premier lieu au personnel de la Chambre de commerce suisse en France, qui s'est dévoué avec zèle à la cause des échanges franco-suisses. Chacun, dans la sphère qui lui est propre, s'est efforcé de donner à son action toute l'efficacité voulue, acquérant de justes titres à notre gratitude.

Nous pensons tout particulièrement à notre ancien directeur général, M. Jacques Boitel, qui après avoir assumé ce poste de façon brillante pendant trois ans, nous a quittés pour occuper une situation importante dans l'une de nos principales maisons industrielles suisses à Paris. Nous tenons à rendre ici hommage au

dynamisme, à l'initiative, au dévouement de M. Boitel et à lui exprimer nos voeux pour la suite de sa carrière.

Votre Conseil a appelé à lui succéder, à la suite d'un vote unanime, M. Jean de Senarclens, qui vous est bien connu à tous pour avoir dirigé pendant trois ans nos services d'information, et à ce titre notre « Revue économique franco-suisse ».

Nous désirons associer à ces remerciements les comités de nos sections de province, dont tous les membres, et en particulier les présidents, ont consacré une part importante de leur temps à donner à notre activité le rayonnement, la profondeur, la portée voulus. Leurs avis nous sont toujours précieux, leur aide indispensable.

Si nous avons pu rendre service à nos membres et à la cause des échanges franco-suisses pendant cette année, nous le devons en grande partie à la parfaite entente et à la fertile coopération qui règne entre notre compagnie et les principaux organismes officiels et privés intéressés. Nous citerons en tout premier lieu la Légation de Suisse en France, et spécialement les services économiques que dirige avec maîtrise M. le Conseiller de Légation Gérard Bauer, de même que les Consulats de Suisse en France, avec lesquels nous nous tenons en constante relation.

Nous trouvons toujours, dans les administrations fédérales, et singulièrement à la Division du commerce, un accueil extrêmement obligeant. Nous les en remercions, de même que les administrations françaises, avec lesquelles nous avons le privilège de maintenir un contact permanent dont nous ne saurions trop nous féliciter. Nous avons également à nous louer de la confiance que l'on nous témoigne et de la cordialité que l'on nous manifeste à l'Union suisse du commerce et de l'industrie, à l'Office suisse d'expansion commerciale et dans les principales associations professionnelles suisses que nous tenons à remercier ici de leur complaisance. Aussi bien à Paris qu'en province, nous sommes redevables aux Chambres de commerce françaises, au Centre national du commerce extérieur et à de nombreux organismes professionnels ou privés français d'un accueil toujours affable, d'une information précieuse et d'une aide efficace. Nous les prions de trouver ici l'expression de notre profonde gratitude.

L'année 1948, disons-nous en commençant ce rapport, est une année de transition, de normalisation. Nous nous en réjouissons tous, sachant que cette évolution ne peut qu'être favorable à nos membres et à notre activité. Souhaitons cependant qu'elle le soit également aux relations commerciales et financières qui unissent la France et la Suisse.

*Pour le Conseil d'administration
de la Chambre de commerce suisse en France*

*Le Président :
Paul de Perregaux*